

**MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE**

55, Rue du Val Gosset/ 76550  
Département de la Seine-Maritime  
Canton de DIEPPE 1.7  
☎ : 02.35.04.11.60  
✉ : mairie@saint-aubin-sur-scie.fr

Date de convocation :  
27/05/2026  
Date d'affichage :  
27/05/2026  
Nombre de conseillers en  
exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Le vingt-sept mai deux mil vingt-six, une convocation a été adressée à chaque conseiller pour la réunion du conseil municipal qui se tiendra le vendredi 5 juin 2026 à 18h30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric CANTO, Maire.

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Nomination d'un secrétaire de séance,
- 2/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2026,
- 3/ Elections sénatoriales, désignation des délégués des conseils municipaux.

---

**SEANCE DU VENDREDI 5 JUIN 2026**

**Etaient présents** : M. CANTO Frédéric, M. PAYET Jérémy, Mme ABRAHAM MARCHAND Isabelle, M. RIDEL Dominique, Mme FOLLET Nathalie, M. THERIEZ Bruno, M. MUTEL Gilles, Mme BENET Christine, Mme DHIU Fabienne, M. LATRASSE Julien, Mme PACARY Nathalie, M. LÉMERAY James, Mme MARCHAND Clotilde, Mme BOUTEILLER Stéphanie.

**Procurations** : Mme FERRANT Carole a donné pouvoir à M. CANTO Frédéric

**Secrétaire de séance** : M. PAYET Jérémy

**OBJET : NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE – N° 2026-49**

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise, en son article L.2121.15, « qu'au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire ».

Il s'agit de nommer le secrétaire de la séance de ce jour.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

**MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE**

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : [mairie@saint-aubin-sur-scie.fr](mailto:mairie@saint-aubin-sur-scie.fr)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme :**

M. PAYET Jérémy, secrétaire de séance.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

**OBJET : APPROBATION DU PV DE LA REUNION DU 6 MAI 2026– N° 2026-50**

Il est proposé d'approuver, avec ou sans observations, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2026. .

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Approuve** le procès-verbal de la séance du 6 mai 2026 sans observations.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Pour extrait conforme,

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES AU SCRUTIN DE LISTE (1 000 HABITANTS ET +) - N° 2026-51**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;  
Vu l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux (en attente de la nouvelle instruction) ;

**Vu la** circulaire préfectorale du 21 mai 2026,

a) *Composition du bureau électoral*

**MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE**

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : [mairie@saint-aubin-sur-scie.fr](mailto:mairie@saint-aubin-sur-scie.fr)

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés, M. RIDEL Dominique et M. MUTEL Gilles, à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de Mme BOUTEILLER Stéphanie et M. LATRASSE Julien. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

*b) Élection des délégués***Les listes déposées et enregistrées :****La liste A est composée par :**

M. CANTO Frédéric

Mme ABRAHAM-MARCHAND Isabelle

M. PAYET Jérémy

Mme FOLLET Nathalie

M. RIDEL Dominique

Mme DHIU Fabienne

**La liste B est composée par :**

Mme BOUTEILLER Stéphanie

M. LÉMERAY James

Mme MARCHAND Clotilde

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 15

**Ont obtenu :**

- Liste A : 12 voix
- Liste B : 3 voix

**MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE**

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : [mairie@saint-aubin-sur-scie.fr](mailto:mairie@saint-aubin-sur-scie.fr)

**Ainsi trois sièges pour les titulaires et trois sièges pour les suppléants ont été attribués à la Liste A.**

Pour extrait conforme,

VOTE :

*Pour : 15*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Mme BOUTEILLER Stéphanie demande à s'exprimer et donne lecture de ce qui suit :

« A l'occasion de l'élection des délégués appelés à participer au scrutin sénatorial, notre groupe a fait le choix de présenter une liste distincte.

Cette décision n'est pas le fruit d'une volonté d'opposition systématique ni d'un esprit de division.

Bien au contraire, nous aurions souhaité pouvoir constituer une liste commune avec un titulaire et un suppléant, permettant de représenter l'ensemble des sensibilités exprimées par les électeurs de notre commune, mais M. CANTO nous a informé qu'il ne nous laissait que deux places de suppléant.

Lors des élections municipales, notre liste a recueilli 42% des suffrages exprimés et obtenu trois sièges sur les quinze que compte notre conseil municipal. Ce résultat traduit une adhésion significative d'une partie importante de la population à notre projet et à nos valeurs. Il nous semble donc légitime que cette représentation puisse également trouver sa place dans la désignation des délégués sénatoriaux.

Dans un esprit d'équilibre et de rassemblement, nous avons proposé la constitution d'une liste commune comprenant trois délégués, dont deux issus de la majorité municipale et un issu de notre groupe. Cette proposition visait à témoigner de la capacité de notre conseil à dépasser les clivages pour représenter collectivement l'ensemble des habitants de la commune. Chose qui avait été accueillie positivement par M. CANTO lors du dernier conseil, vous en étiez témoin.

Nous regrettons que cette démarche n'ait pas pu aboutir. Toutefois, fidèles à notre engagement démocratique et au mandat qui nous a été confié par les électeurs, nous

## MAIRIE DE SAINT AUBIN SUR SCIE

55, Rue du Val Gosset/ 76550

Département de la Seine-Maritime

Canton de DIEPPE 1.7

☎ : 02.35.04.11.60

✉ : [mairie@saint-aubin-sur-scie.fr](mailto:mairie@saint-aubin-sur-scie.fr)

avons décidé de présenter notre propre liste afin que toutes les sensibilités présentes au sein de notre conseil puissent être représentées, même si M. CANTO a dit que nous « votions la même chose ».

Nous tenons à réaffirmer que cette candidature s'inscrit dans un esprit de responsabilité, de respect mutuel et d'attachement à la démocratie locale. Notre souhait demeure de travailler, chaque fois que cela est possible, dans l'intérêt général de notre commune, avec un esprit d'équipe et de coopération plutôt que dans une logique d'opposition. C'est pourquoi nous comptons sur chacun de vous pour faire un choix qui puisse montrer cette ouverture. »

La réponse de M. Le Maire est la suivante :

Monsieur le Maire prend acte de la déclaration de Madame Bouteiller. Il indique avoir eu l'occasion d'échanger avec elle en amont et lui avoir exposé les éléments ayant conduit au maintien de la liste dans sa composition actuelle. Il précise que cela a même été fait par courriel.

Il rappelle également qu'il avait proposé à Madame Bouteiller de présenter des personnes issues de sa liste en qualité de suppléants, ou de se porter elle-même suppléante.

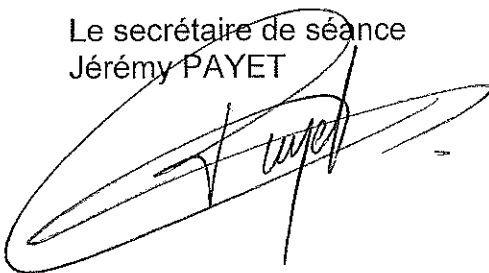
Monsieur le Maire réaffirme son attachement au dialogue et à l'ouverture, dans un cadre fondé sur le respect mutuel et la sérénité des échanges.

Il regrette par ailleurs la persistance de propos qu'il estime préjudiciables à son égard ou à celui de ses adjoints. Il ajoute qu'il dispose également d'écrits en la matière.

Enfin, il exprime le souhait que les relations entre les différents acteurs puissent s'inscrire dans un climat respectueux et constructif, afin de permettre un travail collectif au service de l'intérêt général.

Fin de la séance à 19 H.

Le secrétaire de séance  
Jérémy PAYET



Le Maire,  
Frédéric CANTO

